

Nous ne savons, au juste, ce qu'elles rendaient au xvii^e et au xviii^e siècle, mais nous constaterons qu'à ce jour, outre l'établissement des musées, de l'École Impériale des Beaux-Arts et de la Bibliothèque, le vieux périmètre de l'abbaye, fournit par ses magasins, un revenu annuel de cent mille francs, représentant un capital de deux millions.

Cela rappelle, à notre souvenir, ce mot populaire du xvii^e siècle, faisant, par la bouche de ces dames mondaines, allusion à la gestion de ce superbe revenu : « Dieu soit loué, et nos boutiques ! » Les chanoines de Saint-Nizier, auxquels on faisait le même reproche, disaient : « Nous louons Dieu et nos boutiques le mieux que nous pouvons. »

C'est probablement pour le service des magasins et pour l'écoulement des eaux intérieures que le consulat autorisa, en 1670 (18 mars), « M^{me} l'abbesse de Saint-Pierre, de faire, en son nouveau bâtiment, 10 puits, savoir, 4 sur la face de la place des Terreaux, et 6 sur les rues Clermont et Saint-Pierre, le tout le long de son bâtiment et sur l'étendue de sa cadette. »

En 1668, l'intendant du Lyonnais, Forez et Beaujolais, Dugué, envoya à Paris un état des revenus temporels des monastères de Lyon, lequel lui avait été fourni sur sa demande, le 3 octobre, par le consulat.

On y remarque des renseignements matériels sur l'abbaye royale de Saint-Pierre, qui peuvent prendre place ici, donner une explication de ses dispositions et de son importance, au moment de la reconstruction des bâtiments, et enfin permettre aux Lyonnais de reconstituer entièrement, par la pensée, le tableau à la fois pittoresque et solennel de ces nobles religieuses vaquant aux exercices de ce cloître aristocratique.